

11. Juin 1956

Additif au Règlement
de Co. Propriété du Buiding
de la Canebière 73-75
par l'Immobilière de l'Etang
de Berre et de la Méditerranée

n° 693

Pardevant Me Auguste MALAUZAT, Docteur en Droit, Chevalier de
Légion d'Honneur, Notaire à Marseille, soussigné,

A COMPARU :

Monsieur Emile CREMIEUX, Directeur à Marseille, de la Société
anonyme "L'Immobilière de l'Etang de Berre et de la Méditerranée" de-
meurant à Marseille, 253 rue Paradis,

Agissant au nom et pour le compte de la société "L'Immobili-
re de l'Etang de Berre et de la Méditerranée" société anonyme à
capital de cent seize millions trois cent vingt cinq mille fran-
dont le siège social est à Paris, rue Jean Goujon n° 44, imma-
triculée au registre du Commerce de la Seine, sous le numéro
219.932;

Ladite société régulièrement constituée ainsi qu'il résulte
de ses statuts établis suivant acte sous seing privé en date à
Paris, du quinze mai mil neuf cent vingt cinq, dont un des ori-
naux est demeuré annexé à un acte de déclaration de souscrip-
tion et de versement reçu par Me COLLET, notaire à Paris, le
vingtneuf juin mil neuf cent vingt cinq;

Lequel a déclaré que l'immeuble situé à Marseille, 73-75 la Ca-
nebière, qui a fait l'objet d'un règlement de co-propriété reçu par Me
MALAUZAT, notaire soussigné, le quatre mars mil neuf cent cinquante deux
dont une expédition a été transcrite au premier bureau des Hypothèques
de Marseille, le treize mai mil neuf cent cinquante deux, volume 1818
n° 27, est grevé d'une servitude au profit de la Ville de Marseille,
ainsi qu'il résulte d'un acte reçu par Me CAILLOL et Me LAMOTTE, lors
notaires à Marseille, le neuf août mil neuf cent, contenant vente par
la Ville de Marseille, à la Société Française des Nouvelles Galeries Ré-
unies, aux termes duquel il a été dit littéralement ce qui suit :

" La Société (Société Française des Nouvelles Galeries Réunies
" aura exclusivement à sa charge et à perpétuité, l'entretien, la ré-
" fection et toutes réparations quelconques à effectuer aux trottoirs.
" y compris la bordure, tant en ce qui concerne celui de la rue Noail-
" les, (aujourd'hui Canebière) que celui de la rue Thubaneau".

PUBLICITE.

Deux expéditions des présentes seront publiées au premier bu-
reau des Hypothèques de Marseille.

DOMICILE.

Pour l'exécution des présentes, Monsieur CREMIEUX es-qualit és
fait élection de domicile, à Marseille, au siège de la société qu'il
représente.

DONT ACTE,

Fait et passé à Marseille, en l'Etude de Me MALAUZAT, nota.
soussigné,
L'AN MIL NEUF CENT CINQUANTE SIX,
Le onze juin,
Lecture faite, Monsieur CREMIEUX, ès-qualités, a signé ave
notaire.

675

M 816

726

27

1293/9

C. P. 